

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil d'Administration 17

Membres en exercice 17

Présent.e.s ou représenté.e.s

à la séance 09

Excusé.e.s ou Absent.e.s

à la séance 08

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

CCAS COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°3-2022-06-28

SAAD - projet de mutualisation - étude de faisabilité –
Convention de gestion et de financement d'un marché
avec le GCSMS « les EHPAD Publics du Val-de-Marne
» et le CCAS de Montreuil

SEANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqué.e.s le **VINGT-DEUX JUIN**, se sont réuni.e.s au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Madame Anne KLOPP, Vice-présidente du CCAS.**

ETAIENT PRESENT.E.S / REPRESENTE.E.S

MME KLOPP, MME MICHEL, M AUDIN, MME BARRUEL, M LEGER, M THOREAU, MME VINCENT,
M GROUSSET, M DAMIANI

EXCUSE.E.S / ABSENT.E.S :

M GAUTRAIS, MME BAYOL, M MULLER, MME CAMARA, M MANNEVILLE, M MATHIEU, MME
MAFFRE, MME LARABI

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la commande publique,

VU le budget principal du CCAS,

CONSIDERANT que la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 prévoit en son article 44. la généralisation du « service Autonomie à domicile » d'ici à juin 2025,

CONSIDERANT le souhait du CCAS de Fontenay-sous-Bois, du CCAS de Montreuil et du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Les EHPAD publics du Val-de-Marne » d'étudier la possibilité d'une mutualisation de leurs moyens en vue de développer le service public ainsi rendu et à rendre,

CONSIDERANT qu'une étude de faisabilité juridique, administrative, financière, organisationnelle et opérationnelle doit être menée à cette fin, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée dont la procédure sera portée par le Groupement de Coopération sociale et Médico-sociale « Les EHPAD publics du Val-de-Marne » pour le compte de l'ensemble des partenaires,

CONSIDERANT les participations financières par tiers, des trois partenaires, au coût de l'étude précitée,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1: D'approuver la convention tripartite, avec le GCSMS « les EHPAD publics du Val-de-Marne » et le CCAS de Montreuil, pour la procédure de marché et le financement de l'étude mentionnée ci-dessus ;

ARTICLE 2 : Prendre acte que cette procédure sera suivie et menée à bien par le GCSMS et que le CCAS participera au prix de l'étude de faisabilité à hauteur d'un tiers (comme les autres partenaires) ;

ARTICLE 3 : D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à signer cette convention et à prendre toutes dispositions pour la bonne exécution de la présente délibération ;

ARTICLE 4 : Que la dépense correspondante s'imputera sur le budget principal du CCAS, chapitre 65

POUR EXTRAIT CONFORME

La Vice-Présidente

Anne KLOP

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le

Publication

le

Notification

le

Certifié exécutoire

Le Président,

